



Nom de l'organisme :

PAPL FORMATION

Nom de la formation :

"RÉÉDUCATION EN PELVI-PÉRINEOLOGIE"



**CHARTRE DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES
RELATIVE AUX ENGAGEMENTS DES ORGANISMES DE FORMATION**

Années d'accréditation (période de 5 ans) : 2022-2027

Le conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes propose aux organismes de formation en kinésithérapie de s'engager à respecter la présente charte.

La formation "RÉÉDUCATION EN PELVI-PÉRINEOLOGIE"
dispensée par l'organisme de formation PAPL FORMATION
répond aux critères déontologiques, visant à garantir aux kinésithérapeutes formés :

- Une formation conforme au modèle de la pratique fondée sur les preuves et traitant de savoirs disciplinaires et de savoir-faire associés basés sur les données acquises de la science et utilisé selon un mode de raisonnement critique.
- Une formation* réalisée par un ou des kinésithérapeutes – formateurs remplissant les conditions légales et réglementaires d'exercice de la profession pouvant être assisté par d'autres professionnels en raison de leur expertise dans un champ disciplinaire ou scientifique particulier.
- Une formation mettant en œuvre en continu une procédure de démarche qualité relevant des standards reconnus du secteur de la formation
- La transmission systématique des attestations de formation dans le cadre du DPC au conseil départemental de l'Ordre auprès duquel le kinésithérapeute formé est inscrit. Cette transmission peut également concerner des formations hors DPC.

L'organisme de formation signataire de la charte s'engage à respecter ces critères et permet aux kinésithérapeutes ayant validé la formation correspondante de mentionner une ou plusieurs spécificités sur la plaque professionnelle, le site internet, les documents professionnels, les annuaires et sites de prise de rendez-vous en ligne selon l'avis CNO N°2021-002 relatif aux spécificités.

En cas de manquement notoire aux engagements de la présente charte, le conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes pourra retirer sa signature.


 Conseil National de l'Ordre
 Des masseurs kinésithérapeutes
 81 bis, rue du Cherche-Midi
 75006 Paris
 Tel: 01 46 22 32 97
 Siren 493 355 754
 La Présidente du Conseil National de l'Ordre


 Le responsable de l'organisme de formation

SAS PAPL FORMATION
 24, Rue SULLY - 69006 LYON
 Tel: 04.37.43.16.21
 Siret: 80920217900010 n°Formateur: 826913739

* Hors champ de la formation interprofessionnelle.